

Compte rendu du Ciné Envie d'Agir du 30/11/2019

Le handicap invisible
Centre Ken Saro-Wiwa



Samedi 30 novembre 2019 après-midi, nous avons projeté le film HandipéCpasSorcier au Centre Ken Saro-Wiwa à l'occasion de notre Ciné Envie d'Agir sur le handicap invisible. Certain.e.s membres du groupe Action Collective du Centre d'activités de jour de La Chapelle, qui ont réalisé ce film en 2017, étaient présent.e.s. Les participant.e.s ont ainsi pu leur poser de nombreuses questions, qui nous ont permis d'aborder de multiples aspects du handicap invisible.

Nous remercions le Centre Ken Saro-Wiwa pour cette nouvelle collaboration, la mise à disposition d'une superbe salle de diffusion et son accueil chaleureux. Merci également à toutes les personnes présentes pour parler d'un sujet encore beaucoup trop peu abordé et *invisible* !

Le CAJ - Paris La Chapelle

Le film HandipéCpasSorcier a été réalisé en 2017 par le groupe Action Collective du Centre d'activités de jour de La Chapelle en collaboration avec les associations LADAPT et Astérya, afin de sensibiliser au handicap invisible.

[LADAPT](#) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans sa vie quotidienne afin que toutes et tous puissent « Vivre ensemble, égaux et différents ». LADAPT entend proposer des réponses innovantes aux besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle à chaque étape de la vie.

Avec 110 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 19 000 personnes.

En 2019, LADAPT fête ses 90 ans et poursuit l'oeuvre initiée par sa fondatrice Suzanne Fouché, notamment grâce aux 300 bénévoles de son Réseau des Réussites. Vous trouverez ici la [plaquette de présentation](#) du bénévolat de l'association.

LADAPT Paris - CAJ, Centre d'activités de Jour auquel appartiennent les réalisateurs du film HandipéCpasSorcier, a accueilli 49 personnes en 2017. 50% des personnes sorties ont engagé ou repris des parcours professionnels.

Le film : [HandicapéCpasSorcier](#)

Le film contient un micro-trottoir réalisé sur la Place de la Rotonde (75019), durant lequel les membres du CAJ ont pu poser à des passants quatre grandes questions sur le handicap. Les réponses à ces questions sont ensuite données par un membre du CAJ, avec des informations complémentaires.

1. Pour vous, qu'est-ce qu'un handicap ?

La notion de handicap a eu plusieurs définitions en France, suivant les évolutions de la société et des mentalités. Les textes nationaux et internationaux ont cependant progressivement créé un cadre législatif concernant le handicap. Aujourd'hui, la loi française définit le handicap comme :

“Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant.” (Art. 14, loi du 11 février 2005)

La **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** du 11 février 2005 a été promulguée sous le mandat de Jacques Chirac qui annonce en 2002 vouloir faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des trois grands chantiers de son quinquennat. Cette loi veut **sensibiliser** la société civile et les employeurs et promeut ainsi : **l'accessibilité généralisée** pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports), le **droit à la compensation** des conséquences du handicap. En 2016, des modifications législatives ont été apportées sur les droits liés au handicap, notamment sur **l'accessibilité à internet**.

2. Selon vous, combien de personnes possèdent un handicap en France ?

12 millions de français.e.s environ (sur 66 millions) sont touché.e.s par un handicap. Il faut bien garder à l'esprit que ces chiffres sont des estimations, car de nombreuses personnes possédant un handicap ne le déclarent pas, notamment concernant certaines maladies chroniques et certains handicaps cognitifs (dyslexie...) et psychiques.

3. Pour vous, qu'est-ce qu'un handicap invisible ?

Une personne en situation de handicap invisible a souffert de lésions cérébrales entraînant des séquelles cognitives, comportementales ou psycho-affectives. Pour la personne handicapée, cela se traduit par des difficultés dans son quotidien: une fatigabilité plus rapide, des troubles de la concentration, de la mémoire, parfois une inhibition ou au contraire une désinhibition.

Pour un aperçu plus approfondi des différents handicaps invisibles qui existent, cette [vidéo](#)

est disponible en ligne.

4. Parmi ces 12 millions de personnes, combien possèdent un handicap invisible ?

Selon l'Insee, 13,4% des personnes handicapées sont atteintes d'une déficience motrice, 11,4% d'une déficience sensorielle (principalement une déficience auditive ou visuelle).

Mais il existe de très nombreuses autres formes de handicap qui, elles, ne sont pas visibles et 80% des handicaps en France sont en réalité des handicaps invisibles. Cela représente environ 9,6 millions de personnes en France.

Les discussions suite au visionnage

Des dispositifs dédiés aux personnes handicapées : les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) et les Centre d'activités de jour (CAJ)

Les **Centres d'Activités de Jour (CAJ)** accueillent en journée des adultes en situation de handicap qui disposent d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités, éducatives, créatrices et ludiques ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

Le CAJ est un lieu de ressources afin de soulager une fatigue morale et/ou physique, de créer un environnement sécurisant, d'apporter un soutien psychologique à la demande des personnes accueillies ainsi que de leur proposer des activités adaptées, de créer du lien social entre les personnes accueillies elles-mêmes et avec leurs animateurs et de les aider à construire un projet personnalisé en lien avec leurs envies.

Les **Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM)** sont des associations portées par et pour des usagers en santé mentale ; ils reposent sur le principe de pair-aidance. À la différence des hôpitaux de jour ou des CMP, les activités se déroulant dans les GEM sont largement portées par les adhérents eux-mêmes, suivant leurs envies et leurs possibilités. Il n'y a ni psychiatre, ni psychologue, ni thérapeute, même s'il peut y avoir des animateurs salariés non usagers. Souvent implantés au cœur de la ville, ils permettent de se retrouver, de s'entraider, d'organiser des activités visant au développement personnel, de passer des moments conviviaux et de créer des liens.

L'objectif premier des GEM est de lutter contre l'isolement de personnes souffrant de troubles psychiatriques. Les attentes étant importantes, environ [430 GEM](#) étaient actifs en 2017, regroupant plus de 15.000 adhérents sur toute la France.

Les **Foyers de Vie** ont la particularité d'accueillir des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale. Elles sont par conséquent notablement moins dépendantes que les personnes accueillies en maisons d'accueil spécialisées ou en foyer d'accueil médicalisé.

Les **Foyers d'accueil médicalisés (FAM)** et les **Maisons d'accueil spécialisées (MAS)** reçoivent des personnes adultes atteintes d'un handicap grave, ou gravement polyhandicapées, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Leur état doit nécessiter en outre le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants.

La question de la fatigue

Lors de nos échanges, la question de la fatigue a été beaucoup mise en avant par les personnes touchées par un handicap invisible : celle-ci est à la fois psychique et physique et peut être très pesante à vivre au quotidien, surtout par rapport au regard des autres, qui ne comprennent pas toujours cette fatigue.

Pour mieux comprendre ce problème, nous vous conseillons cette [vidéo](#) qui explique très bien cet enjeu en utilisant la théorie des petites cuillères.

La question de l'accès à l'emploi

La **loi du 10 juillet 1987** oblige tout employeur du secteur privé, public et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, à employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des travailleurs handicapés.

Pour autant, le chômage reste plus important chez les personnes handicapées et s'établit à environ le double de celui de la population totale (soit 19% environ). Durant notre Café, plusieurs participants ont ainsi mis en avant les difficultés à passer d'un milieu protégé à un milieu ordinaire ainsi que les difficultés administratives rencontrées, même pour trouver un emploi dans un milieu protégé.

Les **Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)** sont des établissements médico-sociaux, c'est généralement ce que l'on entend par "milieu protégé". Ils permettent aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités personnelles et de développer ainsi leur potentiel.

Pour pallier ces obstacles, l'association LADAPT a décidé d'organiser chaque année depuis 1997 une **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)** afin d'essayer de sensibiliser à cette question.

La SEEPH est l'occasion de s'interroger sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un moment d'échange et de partage où l'on peut s'informer et sensibiliser sur le travail des personnes en situation de handicap. Mais la SEEPH, c'est aussi et surtout des actions concrètes pour faciliter le recrutement. Un peu partout en France seront organisés des événements pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi : HandiMouv'Emploi, jobdating, forums...

N'hésitez pas à contacter LADAPT si vous souhaitez obtenir plus de renseignements pour participer à l'édition 2020 de la SEEPH !

Pourtant en 2017, le handicap est passé en première position dans la liste des 25 critères de discrimination, et plus 50% des saisines mises en place concernaient des discriminations d'accès à l'emploi. Ce sujet n'est donc pas réglé, et le gouvernement a engagé 18 mois de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés afin de construire une stratégie pour l'emploi des personnes en

situation de handicap.

La question de la sensibilisation

L'exposition [Être beau](#) vient de débiter au musée de l'Homme à Paris et présente jusqu'à juin 2020, 26 portraits de personnes en situation de handicap afin de sensibiliser à la différence.

Une autre campagne de communication au niveau mondial, **#InvalidOpinions**, a cherché à briser les clichés sur les personnes handicapées, la vidéo en anglais est disponible [ici](#).

L'invisibilité du handicap dans les médias

Les dirigeants des principaux médias audiovisuels ont signé le 3 décembre 2019, avec le Premier ministre Edouard Philippe, une charte élaborée par le CSA (conseil supérieur audiovisuel) par laquelle ils s'engagent à rendre la question du handicap plus visible sur leurs antennes.

Les signataires - dont notamment TF1, France Télévisions, M6, Radio France, les groupe Canal+, NRJ et NextRadio - s'emploieront à "donner la parole aux personnes handicapées pour parler d'autres sujets que le handicap" (ou à mettre en scène des personnages de fiction handicapés, sans les réduire à leur handicap), ou encore à "présenter le handicap de façon positive (...) et pas seulement compassionnelle".

"Les médias audiovisuels ont des responsabilités à caractère sociétal, dont la juste représentation de la société française et de sa diversité", a souligné le président du CSA Roch-Olivier Maistre, lors de la cérémonie de signature. Dans son dernier baromètre de la diversité, publié en janvier 2019, le CSA avait estimé que seuls 0,7 % des personnes apparaissant sur les écrans de télévision étaient porteuses d'un handicap.

Cette [émission de télévision belge](#) met notamment en avant le combat quotidien des personnes en situation de handicap invisible afin de faire reconnaître les difficultés qu'elles rencontrent.

Sur les ondes, la radio [VivreFM](#) est une radio consacrée à l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes handicapées. Certaines émissions sont réalisées par des personnes elles-mêmes en situation de handicap, l'un des membres du groupe Action Collective participait par exemple à la réalisation d'une émission intitulée "Le Classique décalée". Des stages sont notamment proposées aux personnes en situation de handicap afin de leur faire découvrir ce milieu professionnel.

Les associations qui oeuvrent déjà pour la sensibilisation au handicap

De nombreuses associations dont l'un des objectifs est de sensibiliser au handicap existe aujourd'hui. LADAPT a par exemple créé un programme, [l'Handi'Malette](#), afin de sensibiliser les enfants de 3 à 16 ans à travers un matériel pédagogique spécialisé. L'association [Action Handicap France](#) propose également des formations afin de sensibiliser au handicap : depuis 2011, elle a pu toucher 9000 personnes !

Des actions collectives et individuelles plus ponctuelles sont également réalisées, comme le film du CAJ La Chapelle.

Sensibiliser à travers l'organisation d'un événement festif ?

Lors de nos échanges, l'idée de créer un événement similaire à la course organisée pour sensibiliser à l'endométriose (l'[ENDOrun](#) mise en place par l'association ENDOmind) a été mise en avant. Plus généralement, les participant.e.s ont fait ressortir la nécessité d'organiser un événement festif afin de mieux sensibiliser et de mettre en lumière un sujet invisibilisé.

[Astérya](#) - Nous rejoindre sur [Instagram](#) - Nos prochains [événements](#)